

## 4

---

### Les résultats de la recherche sur l'appropriation des principes de bonne gouvernance budgétaire et la fiscalité

Les résultats présentés ici portent sur les perceptions par les enquêtés du degré d'appropriation des principes d'information et de transparence, de participation et d'imputabilité budgétaires, des principes de bonne gouvernance budgétaire qui se complètent et qui se renforcent mutuellement.

#### **L'appropriation des principes d'information et de transparence budgétaire**

L'appropriation de ce principe est ici appréhendée à travers la valeur qu'accordent les enquêtés à ce principe, le niveau de sa mise en œuvre dans la commune, ses manifestations, les facteurs susceptibles de l'entraver ou de le promouvoir, les conséquences positives ou négatives qui en dérivent, ainsi que les propositions que les enquêtés formulent pour améliorer l'information et la transparence budgétaire.

#### ***La valeur des principes***

Au niveau de la commune de Toussiana, les enquêtés soulignent que le budget traduit la politique de l'institution communale. Au plan social, la transparence permet l'adhésion de la population. Dans ce sens, le Maire doit informer la population et le conseil municipal sur la gestion du budget de la commune. Pour ce faire, un suivi-évaluation est prévu afin de permettre aux populations et aux collaborateurs de suivre l'évolution du budget en recettes et en dépenses. Le budget étant un bien commun, il doit être géré dans la transparence. Le principe de l'information et de la transparence a donc une valeur capitale. L'information et la transparence dans la gestion du budget engendrent la participation active de la population. Elles sont et demeurent importantes dans toute activité humaine, soulignent les enquêtés.

Au niveau de la commune de Bama, les interviewés admettent que l'information et la transparence contribuent à l'amélioration de la gestion budgétaire. Elles garantissent la confiance de la population et la motivent à participer davantage. Pour un développement de la commune, l'information et la transparence apparaissent donc comme une nécessité. La gestion d'un bien public exige de l'information et de la transparence. L'argent étant « le nerf de la guerre », celui du développement local, il faut donc que la population en sa qualité de contribuable et bénéficiaire soit informée de la manière dont il est géré. Dans le cas contraire, la participation risquerait de prendre un coup.

Au niveau de la commune de Houndé, les interlocuteurs soulignent aussi que l'information et la transparence engendrent la participation et la confiance des citoyens. L'action collective populaire est conditionnée par l'information. Plus la population est informée, mieux elle agit. Le budget est un acte d'autorisation et de prévision donné par les élus lors d'une session budgétaire. Le receveur assure l'assistance technique aux élus pour leur permettre de prendre des décisions saines et convenables en connaissance du potentiel fiscal disponible et selon les priorités. L'information et la transparence permettent de lever les suspicions sur la gestion du budget et d'accroître la participation. Le principe de l'information et de la transparence est donc un principe à valeur cardinale dans le processus budgétaire.

Partout, dans les trois communes, l'importance du principe de l'information et de la transparence est reconnue de façon unanime. Son respect est une condition sine qua non de la participation selon de nombreuses personnes. Ce principe doit être aussi respecté par les élus pour combattre l'ignorance de la population et accroître sa participation.

### ***Niveau d'information et de transparence budgétaire***

L'ensemble des enquêtés affirme que l'information sur le budget ne circule pas suffisamment. Les populations n'étant pas conscientes de leur droit à l'information, certaines autorités profitent de leur ignorance pour dissimuler certaines informations relatives aux dépenses effectuées. Ce qui ne favorise pas la transparence de la gestion. Ce comportement s'expliquerait par le poids de la chefferie qui constitue un pouvoir local susceptible de gêner l'action des conseils municipaux ainsi que par le poids des habitudes de gestion solitaire, de non transparence et de refus de rendre compte qui ont caractérisé la gestion antérieure. Des efforts ont cependant été réalisés, mais demeurent insuffisants.

### ***Les manifestations de la transparence***

Dans la commune de Toussiana, les interviewés affirment que la gestion du budget en cours s'opère dans une transparence absolue due à une gestion rigoureuse du budget.

Cela se manifeste par la disponibilité du budget et des pièces transmises par le maire aux populations. Il y a suffisamment d'information et de transparence depuis l'élaboration du budget jusqu'à son exécution. L'ensemble des conseillers et des autorités a été informé de l'élaboration du budget. Des circulaires ont été adressées à tous les services pour faire le point de leurs besoins. Le budget a été adopté en session ainsi que le budget supplémentaire. Toutes les dépenses sont décidées en conseil municipal et le rapport du maire est porté à la connaissance du conseil. C'est l'information qui justifie la transparence. C'est pourquoi tous les quinze jours se tient une réunion pour rendre compte de l'évolution du budget.

Une rencontre est également organisée tous les trimestres avec les autorités coutumières et la jeunesse pour leur faire part de l'évolution du budget et des difficultés rencontrées. Des journées de sensibilisation sont organisées dans les quatorze villages au profit des populations dans les langues de leur choix. Mais beaucoup reste encore à faire pour qu'il y ait plus d'informations et de transparence dans la gestion budgétaire.

Au niveau de la commune de Bama, certains interlocuteurs ont souligné qu'il n'y avait pas assez d'information et de transparence. La raison de cette insuffisance est que la commune de Bama est nouvelle et vient de faire son entrée dans la décentralisation. Elle n'a pas encore entrepris suffisamment d'actions, ce qui limite le compte rendu de sa gestion budgétaire. Pour le moment, aucun reproche n'a été adressé aux élus. Le procédé le plus courant utilisé pour rendre compte à la population de la gestion du budget de la commune est celui d'envoi de missions d'information composées de conseillers municipaux dans leurs villages respectifs.

Au niveau de la commune de Houndé, les formations dont a bénéficié la commune ont permis d'améliorer la gestion de cette municipalité. La population est informée de la manière dont le budget de la commune est géré. Il n'y a pas de reproche à faire à l'endroit des élus. Les informations sont émises dans la transparence. Mais il y a encore des efforts à fournir pour qu'il y ait plus d'information et de transparence.

### ***Les facteurs de la transparence***

Les personnes enquêtées dans la commune de Toussiana estiment que la formation des autorités locales et la compétence des différents acteurs permettent à chacun de jouer son rôle dans la transparence. Les comptes rendus faits à la population permettent de mériter sa confiance. Le respect des principes de l'information et de la transparence par les autorités locales peut permettre à la population de s'approprier la décentralisation. C'est pour ces autorités un objectif à atteindre. Il faut que les populations se sentent concernées pour faire de la décentralisation une réussite, un facteur de développement local, car le manque d'information rend la population réticente à la participation.

Au niveau de la commune de Bama, les enquêtés affirment que le manque de moyen, d'équipement et de capacité financière ne facilite pas la diffusion de l'information dans la transparence. Le manque de volonté a aussi été soulevé par quelques uns. La décentralisation est perçue comme une chose nouvelle pour la commune, laquelle dispose d'un budget très faible. L'insuffisance de formation et le manque de techniciens ne permettent pas aux élus locaux de jouer efficacement leur rôle. Les qualités intrinsèques du Maire constituent un atout, mais le faible niveau des conseillers novices ne facilite pas l'appropriation des principes de la bonne gouvernance budgétaire.

Au niveau de la commune de Houndé, l'action du Maire, pédagogue de son état et soucieux d'informer et de communiquer est un atout pour réussir la gouvernance. Mais l'inexpérience des conseillers et leur faible niveau constituent un facteur négatif pour l'appropriation.

### ***Conséquences positives/négatives en matière de gestion des affaires municipales***

Les personnes interviewées dans la commune de Toussiana sont conscientes de la portée du principe de l'information et de la transparence. Elles reconnaissent que ce principe permet d'asseoir la confiance de la population, que l'information est un facteur de participation qui permet à la population de s'approprier plus vite le processus budgétaire.

Une gestion transparente permet aussi d'obtenir la confiance des bailleurs de fonds et prévient l'endettement. Elle promeut également le civisme fiscal des contribuables.

Au niveau de la commune de Bama, les interviewés reconnaissent que la violation du principe de l'information et de la transparence conduit à la mauvaise gestion. L'information et la transparence dans la crédibilité contribuent au développement économique et social et à l'ancrage de la démocratie dans la commune. Leur absence pèse négativement sur la participation et encourage l'incivisme.

Dans la commune de Houndé, les avantages de l'information et de la transparence ont été également soulignés : promotion et ancrage de la démocratie au niveau local, confiance de la population, exercice plus efficace par les acteurs locaux (techniciens et élus locaux) de leurs rôles respectifs.

### ***Proposition pour améliorer l'information et la transparence budgétaire***

Pour améliorer l'information et la transparence budgétaire, les interviewés de la commune de Toussiana en appellent au respect strict des textes qui régissent le processus budgétaire. Le maire, ordonnateur de la commune, doit être regardant sur ses décisions et recueillir l'avis des techniciens. La mise en place d'un système d'information comme la radio locale et la multiplication des circulaires sont re-

commandées. Les décisions touchant au budget pourraient être traduites et diffusées en langue locale, ce qui permettrait de faciliter l'appropriation par la population. Dans le même sens, il est aussi et surtout recommandé de former davantage et recycler les acteurs locaux et sensibiliser la population.

Au niveau de la commune de Bama, il est aussi recommandé de sensibiliser la population afin qu'elle connaisse son rôle à jouer dans le processus budgétaire. La formation en technique de communication et de gestion des élus serait une solution idoine pour l'appropriation de la gouvernance budgétaire.

Les interviewés de la commune de Houndé recommandent eux de fixer des critères rigoureux pour le choix des candidats pour les prochaines échéances électorales, en vue de permettre l'élection d'élus ayant un niveau suffisant pour jouer leur rôle. Il faut ensuite développer des actions de formation et d'information pour la population, les conseillers en particulier. Dans cette optique, l'alphabétisation des élus locaux devrait constituer une priorité.

Au total, l'ensemble des personnes interviewées reconnaît la valeur du principe de l'information et de la transparence budgétaire. Ce principe est d'une importance capitale dans le processus budgétaire. Il doit être garanti pour produire ses effets. La participation de la population résulte de l'information et de la transparence budgétaire. Les manifestations de l'information et de la transparence sont multiples. Elles sont, entre autres, la disponibilité des documents sur le budget, la distribution des circulaires, les réunions et campagnes d'information, le procédé du mandat, c'est-à-dire d'envoi de missions d'information composées de conseillers et les débats budgétaires en conseil municipal. Les facteurs susceptibles de promouvoir la mise en œuvre efficace du principe d'information et de transparence seraient les formations dont les retombées bénéfiques ont déjà été expérimentées par certains acteurs locaux, la volonté de réussir la décentralisation et les capacités propres des maires en particulier et des conseillers municipaux en général. A l'opposé, l'inexpérience des conseillers, leur faible niveau, la méconnaissance, la violation des textes et la mauvaise volonté de certaines autorités sont autant d'entraves à la mise en œuvre efficace du principe de l'information et de la transparence.

Les avantages du respect du principe de l'information et de la transparence sont multiples, positives et négatives. Les conséquences positives qui peuvent en découler sont : la participation et la confiance de la population et des bailleurs de fonds, l'appropriation plus accélérée du processus budgétaire, le civisme fiscal et l'ancrage de la démocratie locale, la conscientisation de la population, la facilitation de la gestion budgétaire, l'adhésion de la population, le développement de la commune.

Les conséquences négatives sont tout aussi nombreuses : l'incivisme fiscal, le blocage des institutions locales, la baisse de la participation, le sous-développement de la commune.

Les propositions pour une amélioration de l'information et de la transparence se résument pour l'essentiel en la formation et la sensibilisation des acteurs locaux et des populations. L'accroissement des moyens et techniques de communication, le respect des textes, l'intégration des langues locales, la révision du choix des candidats, l'alphabétisation semblent des solutions idoines pour une amélioration de l'information et de la transparence.

### **L'appropriation du principe de la participation budgétaire**

L'appropriation du principe de la participation budgétaire est ici appréhendée à travers la valeur qu'accordent les enquêtés à ce principe, le niveau de sa mise en œuvre dans la commune, ses manifestations, les facteurs susceptibles de l'entraver ou de le promouvoir, les conséquences positives ou négatives qui en dérivent, ainsi que les propositions que les enquêtés formulent pour améliorer la participation budgétaire.

#### ***Valeur accordée au principe de participation au processus budgétaire***

Au niveau de la commune de Toussiana, les enquêtés soulignent que la participation occupe une place très importante dans le processus budgétaire. Le budget ne doit pas être l'affaire du maire et des conseillers seuls.

Il faut aussi et surtout la participation de la population et ce, durant tout le processus budgétaire. Elle peut être financière, physique ou morale.

Au niveau de la commune de Bama, les enquêtés soulignent que la participation est nécessaire pour que chaque citoyen de la commune puisse jouer pleinement son rôle. Elle contribue au développement de la commune lorsqu'elle est active. Le budget doit être l'affaire de toute la population. Les citoyens doivent donner le meilleur d'eux-mêmes avant de demander de l'aide extérieure. La participation contribue à former la conscience citoyenne et garantit l'information de la population.

Au niveau de la commune de Houndé, il a été souligné qu'il n'y a pas de budget conséquent sans la participation. Les populations doivent participer pour s'informer et se former. Ce faisant, elles contribuent au développement de la commune. La sensibilisation et l'information permettent aux populations de participer davantage. L'élaboration et l'exécution du budget requièrent la participation de toute la population.

#### ***Niveau de participation au processus budgétaire***

Au niveau de la commune de Toussiana, la participation, selon les enquêtés, est conditionnée par une bonne information et la sensibilisation. Elle est incontournable pour faire du processus budgétaire une œuvre communautaire. Les mêmes observations ont été faites dans la commune de Bama et dans celle de Houndé.

### ***Les manifestations de la participation au processus budgétaire***

Comment se manifeste la participation au processus budgétaire dans la commune de Toussiana ? Elle s'y manifeste à travers la participation des conseillers municipaux aux sessions municipales, aux réunions et les questions posées. Mais les enquêtés admettent que la participation n'est pas encore suffisante. De plus, la population n'a pas pris l'habitude de participer aux sessions municipales. Il en résulte que de nombreuses taxes restent encore non perçues malgré l'ancienneté de la commune. Toutefois, lorsqu'il y a l'information, la population accepte de s'acquitter de ses obligations.

Au niveau de la commune de Bama, la participation est jugée encore insuffisante, y compris pour les réunions. Les contribuables s'acquittent difficilement de leurs obligations fiscales. Les personnes âgées participeraient davantage. La population n'ayant pas encore compris le bien fondé de la décentralisation, elle attend la satisfaction de ses besoins de la part de l'administration au lieu de s'organiser pour se prendre en charge. Au niveau de la commune de Houndé, la participation n'est pas jugée à la hauteur des attentes. Elle reste encore timide. Certains interlocuteurs ont mentionné que le comportement de l'ancien maire qui s'était caractérisé par des abus et des dérives avait porté un coup dur à la participation de la population.

Celle-ci aurait perdu confiance et cultivé l'incivisme sous le règne de l'ancienne équipe municipale. Le nouveau conseil municipal s'attellerait cependant à redresser la barre en regagnant la confiance de la population. Mais la mauvaise volonté des partisans de l'ancienne équipe ne lui faciliterait pas la tâche de mobilisation de la population.

### ***Les facteurs de la participation***

Les personnes interviewées au niveau de la commune de Toussiana affirment que la transparence de la gestion justifie la forte participation de la population. Mais le sens de la décentralisation échappe encore à la population et son analphabétisme ne favorise pas la compréhension. Elle reste dans une position attentiste vis-à-vis du maire. Les sessions d'information organisées ont permis toutefois une prise de conscience de la population. Les différentes formations organisées par le Centre pour la gouvernance démocratique (CGD) sont venues apporter un peu de lumière aux conseillers bénéficiaires.

Dans la commune de Bama, les interviewés ont souligné que les contribuables n'ont pas les moyens de s'acquitter de leurs obligations fiscales. Le sens de la décentralisation et le rôle de citoyen ne sont pas encore bien maîtrisés par les populations.

La jeunesse ne s'intéresse pas assez à la chose publique. Le taux d'analphabétisme reste très élevé et le faible niveau d'instruction ne favorise pas la participation active de la population.

Au niveau de la commune de Houndé, le sous-développement de la commune, l'incivisme, l'incompréhension et l'analphabétisme ont été cités comme des facteurs explicatifs de l'insuffisance de la participation. Le changement de parti politique à la tête de la commune aurait également influencé négativement la participation en raison de la mauvaise volonté des partisans de l'ancienne équipe municipale.

### ***Conséquences positives/négatives de la gestion des affaires municipales***

Les interlocuteurs de la commune de Toussiana affirment que la participation effective de la population peut stimuler le développement de la commune et l'attraction des investisseurs. Il n'y a pas de développement sans la participation. On ne peut pas réaliser des projets dans une commune sans la contribution de sa population. L'information est à la base de la participation et lorsque celle-ci manque celle-ci diminue.

Les interviewés de la commune de Bama ont souligné aussi que la participation permet de responsabiliser, de mobiliser, d'engager et d'auto discipliner l'ensemble des citoyens de la commune. Elle a pour conséquence le développement de la commune, des réalisations en réponse aux attentes des populations.

Les répondants de la commune de Houndé reconnaissent aussi que la participation a pour conséquence le développement. Elle contribue à l'autodiscipline et à l'engagement de la population. Avec la participation, il y a une meilleure compréhension de la population, les interpellations se multiplient vis-à-vis des élus. C'est la participation qui fait accroître les ressources du budget communal.

Elle rend crédible le budget, permet la réalisation de la politique de l'institution communale, ainsi qu'une prise de conscience des citoyens sur la réalité des ressources, de la gestion budgétaire et comment générer davantage de ressources.

### ***Propositions pour améliorer la participation au processus budgétaire***

Que faire pour améliorer la participation au processus budgétaire ? Au niveau de la commune de Toussiana, la formation, l'existence d'une volonté politique, le recyclage des autorités sont présentés comme des ingrédients pour l'amélioration de la participation. La sensibilisation permet à la population de mieux comprendre le bienfait de la décentralisation. L'information, les conférences, les causeries débats et les pièces de théâtre pourront bien jouer le rôle de sensibilisation.

Les formations doivent s'étendre aux organisations de la société civile pour les amener à comprendre et participer plus activement.

Au niveau de la commune de Bama, la sensibilisation à travers les forums, les formations, les échanges avec la population sont suggérés comme solutions pour améliorer la participation de l'ensemble des citoyens. Il faut permettre à chaque citoyen de participer à la hauteur de ses moyens. Les moyens logistiques de com-

munication permettront aux conseillers d'être en contact permanent avec les populations. Les autorités doivent communiquer et servir de modèles de conduite et rendre compte régulièrement de leur gestion aux populations. Il convient aussi d'organiser les secteurs d'activités, de mener des campagnes de sensibilisation et appuyer les organisations de la société civile pour leur permettre de s'impliquer davantage dans le processus budgétaire.

Les interviewés de la commune de Houndé, eux, recommandent de mettre l'accent sur l'information, qui est un facteur déterminant pour la mobilisation de la population, de leur participation.

Il faut multiplier les campagnes de sensibilisation de la population à travers les médias, les forums, les spots publicitaires pour stimuler la participation citoyenne. La formation des élus leur permettra également de mieux jouer leur rôle.

Au total, les personnes enquêtées reconnaissent dans leur ensemble que le principe de participation au processus budgétaire est d'une valeur cardinale pour l'appropriation des principes de la bonne gouvernance. C'est la participation qui alimente le budget de la commune, qui doit être l'affaire de tous les citoyens. La participation peut être multiforme. Elle peut être financière, physique ou morale. Le budget est un bien commun, alimenté par les contributions des citoyens. Par conséquent, chacun d'entre eux doit se sentir concerné. Sans une bonne information de la population, on ne peut espérer un niveau de participation appréciable. La participation est d'une importance capitale pour le développement de la commune. Elle se manifeste par une bonne participation de l'ensemble des élus et responsables locaux aux réunions et sessions municipales.

Toutefois, au niveau de la population, le civisme demeure insuffisant et la participation reste encore timide. Les populations n'ont pas encore pris l'habitude de participer aux réunions et d'assister au conseil municipal. Pour remédier à ces lacunes, il convient de multiplier les formations, de susciter la prise de conscience de la part des populations et assurer une bonne formation des élus pour une meilleure maîtrise du processus budgétaire. Cependant, le fort taux d'analphabétisme, l'insuffisance de l'information et la transparence, le jeu politique politicien et le manque de moyens ne permettent pas toujours une participation satisfaisante de la population.

D'une manière générale, les responsables des organisations de la société civile enquêtés semblent conscients de l'existence du droit de la population à la participation et à l'information. Mais peu sont capables de citer le texte juridique qui le consacre, en l'occurrence le code général des collectivités territoriales de 2004 en son article 11.

De nombreux acteurs de la société civile ne savent pas qu'ils peuvent assister aux séances du conseil municipal, s'adresser aux élus, les interpeller. Quant aux citoyens ordinaires, le manque d'information ne leur permet pas non plus de connaître leurs droits et de remplir efficacement leurs devoirs citoyens. Aussi, ceux-ci restent-ils dans une position attentiste.

Les responsables de partis politiques semblent, eux, plus informés et la plupart ont accès aux documents budgétaires grâce aux conseillers municipaux quand ils ne sont pas eux-mêmes des élus locaux. Ils reconnaissent que l'ensemble des conseillers est impliqué dans le processus budgétaire, que les conseillers leur rendent compte régulièrement et les invitent à participer aux réunions. Ces responsables savent que le code des collectivités territoriales reconnaît aux populations le droit à l'information et à la participation. Ils disposent des documents budgétaires et certains ont déjà interpellé le maire sur l'élaboration et l'exécution du budget.

Pour leur part, les autorités de tutelle jugent dans l'ensemble le degré d'appropriation du processus budgétaire faible, en dépit des progrès en cours.

Les raisons tiennent selon elles à la mauvaise maîtrise des principes budgétaires, au manque de formation et à l'imprécision des textes qui consacrent la décentralisation. Leur appui aux autorités municipales est assuré, mais comporte des limites. Elles ne peuvent en effet s'immiscer dans la gestion des affaires municipales en dehors de ce qu'autorisent les textes.

### **L'appropriation du principe d'imputabilité (obligation de rendre compte)**

L'appropriation du principe de l'imputabilité budgétaire est ici mesurée à travers la valeur qu'accordent les enquêtés à l'obligation de rendre compte, le niveau de sa mise en œuvre dans la commune, ses manifestations, les facteurs susceptibles de l'entraver ou de le promouvoir, les conséquences positives ou négatives qui en dérivent, ainsi que les propositions que les enquêtés formulent pour améliorer l'imputabilité budgétaire.

#### ***Valeur accordée au principe d'imputabilité budgétaire.***

Dans la commune de Toussiana, les interviewés ont souligné que toute gestion financière exige des comptes rendus. C'est en cela qu'elle a un sens. Le principe d'imputabilité est d'une importance cruciale dans le processus budgétaire. Il permet aux populations d'être informées de la gestion du budget. L'obligation de rendre compte s'applique à toute personne qui gère des deniers publics. Rapprocher l'administré de l'administration est un idéal à atteindre. Rendre compte permet à la population de savoir à quoi sert sa participation.

Dans la commune de Bama, les interviewés notent que l'obligation de rendre compte permet à la population de juger les élus et d'améliorer la gestion du budget. C'est en rendant compte que l'on découvre ses erreurs, ses droits et ses devoirs. Le principe d'imputabilité révèle l'honnêteté des autorités et permet à celles-ci de bénéficier de la confiance de la population, d'assurer la légitimité des élus, ce qui est un atout pour leur réélection aux prochaines échéances électorales. La transparence budgétaire exige des comptes rendus de la gestion du budget. L'imputabilité est perçue comme un moyen d'évaluation de l'évolution du niveau de développement de la commune.

Dans la commune de Houndé, les enquêtés soutiennent qu'il faut rendre compte pour solliciter davantage la participation de la population. L' élu qui rend compte de sa gestion à la population crédibilise son mandat municipal. Ce sont les comptes rendus qui permettent aux élus de bénéficier de la confiance de la population pour les prochaines échéances électorales. La gestion publique exige la transparence et oblige à rendre compte. Les agents du trésor sont tenus à cette obligation vis-à-vis du maire chaque mois. Ce dernier, à son tour, rend compte aux populations de la gestion du budget. Le principe d'imputabilité est cardinal et doit donc être respecté par les autorités locales.

### ***Niveau d'imputabilité des communes***

Dans la commune de Toussiana, l'imputabilité se manifeste à travers les vérifications inopinées et approfondies, le compte de gestion annuel. C'est le respect du principe d'imputabilité qui permet à la population de comprendre et de participer. Tous les interviewés attachent beaucoup d'importance à ce principe, quelle que soit la commune. Cependant, au niveau de la commune de Bama, le principe d'imputabilité ne semble pas encore bien compris selon les interviewés. Les autorités ne savent pas comment s'y prendre. Elles font de leur mieux mais beaucoup reste encore à faire pour renforcer l'imputabilité.

L'imputabilité, dans la commune de Toussiana, se manifeste également par des réunions qui sont convoquées après chaque session dans tous les villages pour rendre compte. L'application des textes, le rapport spécial du Maire, le compte administratif, l'engagement personnel des acteurs à informer la population de la gestion, permettent de dire que le principe d'imputabilité est assez respecté. La collaboration des différents membres des commissions, ainsi que les échanges permettent l'auto-contrôle. Mais dans l'ensemble, beaucoup reste encore à faire pour que l'imputabilité soit à la hauteur des attentes selon les interviewés. Il est prévu dans cette optique la mise en place de structures pour la promouvoir.

Au niveau de la commune de Bama, les enquêtés jugent que le principe d'imputabilité échappe encore aux élus. En l'état actuel du budget on peut dire qu'il y a suffisamment d'imputabilité car les élus font l'effort de rendre compte de ce qu'ils ont encaissé. La faiblesse du budget limite cependant la portée de ce principe selon les enquêtés.

Dans la commune de Houndé, les interviewés ont déploré que l'imputabilité se limite au conseil municipal. La population et les entreprises n'auraient pas suffisamment connaissance de la gestion du budget communal. Les comptes rendus sont réguliers au niveau du conseil municipal, mais les conseillers ne se sentiraient pas investis des pouvoirs nécessaires pour rendre compte à la population, préférant laisser ce rôle au maire.

L'envoi de missions d'information dans les villages constitue l'un des moyens utilisés pour rendre compte de la gestion. Mais la mise en place de ce mécanisme ne suffit pas pour assurer l'imputabilité budgétaire.

### ***Les facteurs de l'imputabilité***

Au niveau de la commune de Toussiana, les interviewés ont souligné que le respect du principe d'imputabilité se justifie par le fait que le budget est un bien public dont la gestion exige des comptes rendus. L'engagement des conseillers et leur organisation facilitent les comptes rendus. Mais l'influence des autorités traditionnelles souvent présentes dans les conseils municipaux jouerait négativement sur la crédibilité des acteurs locaux. Ainsi, les conseillers municipaux hésitent à s'adresser directement à la population et à développer des initiatives sans passer par l'autorité traditionnelle qui, de surcroît exerce un pouvoir local d'autant plus puissant qu'elle cumule la fonction de responsable local du parti majoritaire.

Au niveau de la commune de Bama, il a été souligné que l'insuffisance de la formation et le novisme des élus ne permettaient pas de maîtriser le processus budgétaire. La décentralisation est une chose nouvelle. La population ne l'a pas encore bien comprise et beaucoup de conseillers ne connaissent pas non plus leurs droits et devoirs.

Dans la commune de Houndé, l'imputabilité est perçue comme un devoir pour les élus. Mais le faible niveau des conseillers et la méconnaissance de leurs droits et devoirs ne leur facilitent pas la tâche. Les compétences personnelles du maire viennent combler un peu ce déficit, mais cela ne saurait suffire.

### ***Conséquences positives/négatives en matière de gestion des affaires municipales***

Les personnes interrogées dans la commune de Toussiana reconnaissent que le principe d'imputabilité a pour conséquence la participation effective de la population. Son respect permet de responsabiliser les autorités locales et de prévenir les dérives.

Dans la commune de Bama, le respect du principe d'imputabilité permettrait d'instaurer la transparence dans la gestion et accroître le niveau de la participation selon les enquêtés. L'obligation de rendre compte permet à la population de suivre l'évolution du processus budgétaire. La gestion anarchique cause des problèmes aux autorités alors qu'une gestion transparente encourage l'appropriation du principe.

Au niveau de la commune de Houndé, les interviewés considèrent que les comptes rendus de la gestion sont de nature à accroître les ressources du budget grâce à la participation active de la population, l'appropriation du processus budgétaire et la réduction de l'incivisme fiscal. L'imputabilité engendre la crédibilité des acteurs, la confiance et l'adhésion de la population.

### ***Propositions pour améliorer l'imputabilité budgétaire***

Que faire pour améliorer l'imputabilité budgétaire ? Pour les enquêtés de la commune de Toussiana, il convient de former les conseillers et recycler les différents acteurs pour leur permettre de bien jouer leur rôle. Les élus devraient, dans le même sens, tenir compte de la diversité de la population et la respecter dans toutes ses composantes dans la mise en œuvre du principe d'imputabilité.

Pour les enquêtés de la commune de Bama, il faut aussi former les élus pour leur permettre de mieux maîtriser le processus budgétaire, mettre les moyens à la disposition du conseil municipal pour son fonctionnement, sensibiliser les populations sur le bien fondé de la décentralisation, recruter des techniciens pour assister les conseillers, intensifier la communication entre les élus et la population, intégrer les langues locales comme langue de travail.

Au niveau de la commune de Houndé, les enquêtés soulignent qu'il est nécessaire de trouver des mécanismes pour rendre compte. Il faut sensibiliser la population et former davantage les élus. Il faut revoir à la hausse le niveau requis pour postuler au poste de conseiller municipal dans les années à venir.

Les élus doivent savoir qu'ils ont le devoir d'informer et de rendre compte de la gestion du budget à la population sans attendre que celle-ci leur demande des comptes.

Au total, le principe d'imputabilité est perçu par les enquêtés comme un principe essentiel en matière de gestion de budget. La gestion de la chose publique exige que des comptes soient rendus. Ce principe est le corollaire de celui de la participation. Le niveau d'imputabilité quoique non négligeable demeure encore insuffisant. Le principe d'imputabilité semble se manifester surtout à travers les séances de comptes rendus publiques, le respect des textes régissant le processus budgétaire, les comptes administratifs, les missions d'information et d'explication dans les villages. De nombreux facteurs ont favorisé la mise en œuvre du principe de l'imputabilité, parmi lesquels on peut citer les formations dont ont bénéficié les acteurs, l'application des textes, l'engagement et l'organisation des conseillers, le caractère public du budget. Mais il n'y a pas que des facteurs positifs car le faible niveau des conseillers, la faiblesse du budget, l'influence des chefferies traditionnelles jouent négativement sur l'appropriation du processus budgétaire.

Le principe d'imputabilité a pour conséquence la participation, laquelle permet d'accroître les ressources budgétaires et de stimuler le développement de la commune. Il crée la confiance entre élus et citoyens facilite l'adhésion de la population et aboutit à la bonne gouvernance. C'est pourquoi il est opportun d'intensifier les formations des élus et la sensibilisation de la population, d'assister financièrement et techniquement les nouvelles communes et intégrer les langues locales pour permettre aux conseillers à faible niveau d'instruction de bien jouer leur rôle. Les autorités locales des communes enquêtées souhaitent par ailleurs la restitution des résultats de la recherche. Une telle requête devrait être satisfaite afin de maximiser l'impact de la présente recherche.

